



ADMISSIONS



SOMMAIRE

1. Inscriptions ME-TISF et AES

- Procédure d'inscription
- Epreuve Ecrite
- Epreuve Orale
- Coût des épreuves écrites et orales

2. Inscriptions Parcoursup ASS – EJE – ES – ETS

- Procédure d'inscription
- Epreuve Orale
- Coût des épreuves d'admission Parcoursup

I. Inscriptions ME-TISF et AES

• Procédure d'inscription

Création de l'espace personnel : sur le site internet de l'IRTS Poitou-charentes www.irts-nouvelle-aquitaine.org, cliquez sur « S'INSCRIRE ».

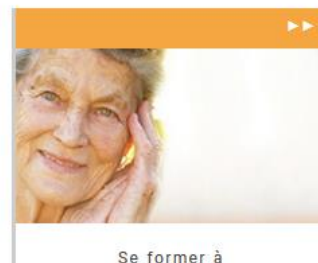
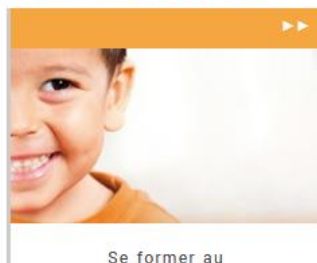
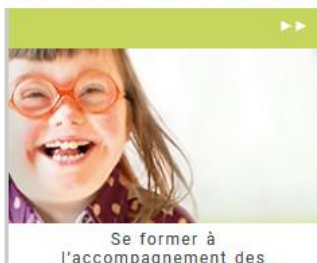


- > SE FORMER
- > S'INSCRIRE 
- > DÉCOUVRIR L'IRTS



Mercredi 20 janvier 2021
Présentation de la formation ASG - le 23/01/2021
Journée Portes Ouvertes Virtuelle - le 23/01/2021

FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'INTERVENTION SOCIALE POUR



VOUS ÊTES



ÉTUDIANT
STAGIAIRE



SALARIÉ
DEMANDEUR D'EMPLOI



EMPLOYEUR
SITE QUALIFIANT

ACTUALITÉS DE L'IRTS

Service Admissions – janvier 2021



Cliquez sur « JE M'INSCRIS ».



- > SE FORMER
- > S'INSCRIRE
- > DÉCOUVRIR L'IRTS



S'inscrire

Accueil > S'inscrire

Vous souhaitez vous inscrire à l'IRTS Poitou-Charentes ?

Pour être admis(e) en formation dans l'une des filières préparant à la qualification et aux diplômes d'État en travail social, il est nécessaire de s'inscrire à des épreuves d'admissions. La procédure d'inscription peut être différente selon la formation visée et votre statut.

Attention : pour les formations Assistant de Service Social, Éducateur de Jeunes Enfants, Éducateur Spécialisé et Éducateur Technique Spécialisé, la procédure d'inscription a changé depuis la rentrée 2019 !

Inscriptions en formation ASS, EJE, ES et ETS

Il existe 3 possibilités.

- > CALENDRIERS, RÈGLEMENTS, ANNALES
- > **JE M'INSCRIS** 
- > ADMISSIBILITÉ COMMUNE
- > FOIRE AUX QUESTIONS



Cliquez sur « CRÉER MON COMPTE ».

Je dois maintenant m'inscrire
sur la ou les formations
souhaitée(s).

Je complète le formulaire
d'inscription

Je valide mon inscription.

Un mail de confirmation me sera envoyé et
je recevrai une convocation par mail une dizaine de jours avant l'épreuve.

Mon espace personnel

Première visite

Je crée mon espace personnel avant de m'inscrire aux épreuves d'admissions.

Pour créer mon espace personnel, je clique sur :

[CRÉER MON COMPTE](#)



Une fois mon espace créé, je reçois par mail mes identifiants et la procédure d'inscription.

Je possède déjà un espace personnel

Je me connecte à l'aide de mes identifiants (identifiant et mot de passe) en cliquant sur :

[ACCÉDER À MON COMPTE](#)

RECHERCHE &
DÉVELOPPEMENT



PRÉPARATION À
L'ENTRÉE EN FORMATION



ÉTUDIANT
STAGIAIRE



SALARIÉ
DEMANDEUR D'EMPLOI



EMPLOYEUR
SITE QUALIFIANT

Remplissez les champs et « VALIDER LA SAISIE »

Vous recevrez un mail de création d'espace personnel avec un mot de passe.

Création de votre "Espace Personnel" sur IRTS Poitou-Charentes

Titre Individu

Nom Individu *

Nom de naissance Individu

Prénom Individu *

Autres prénoms Individu

Sexe Individu * M F

Date naissance Individu *

Ville Individu * Code postal

Nationalité Individu

✓ Valider ma saisie

Inscriptions aux épreuves d'admission : Retournez sur le site internet de l'IRTS, rubrique « S'INSCRIRE », « JE M'INSCRIS » et « ACCEDER A MON COMPTE ».

Pour créer mon espace personnel, je clique sur :

CRÉER MON COMPTE

Une fois mon espace créé, je reçois par mail mes identifiants et la procédure d'inscription.

Je possède déjà un espace personnel

Je me connecte à l'aide de mes identifiants (identifiant et mot de passe) en cliquant sur :

ACCÉDER À MON COMPTE



Je m'inscris aux épreuves d'admissions

Pour m'inscrire, je complète le formulaire d'inscription de la ou les filières souhaitées en cliquant sur :

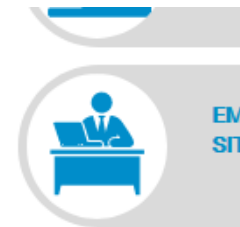
ESPACE INSCRIPTIONS

J'ai la possibilité de m'inscrire simultanément aux épreuves d'admissions sur plusieurs filières.

Je valide mon inscription

Je recevrai un mail de confirmation d'inscription et serai convoqué(e) par mail aux épreuves.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la [Foire aux Questions](#).



Renseignez votre identifiant et votre mot de passe et cliquez sur « CONNEXION ».



Bienvenue dans votre espace !

Connexion



Mot de passe oublié ?

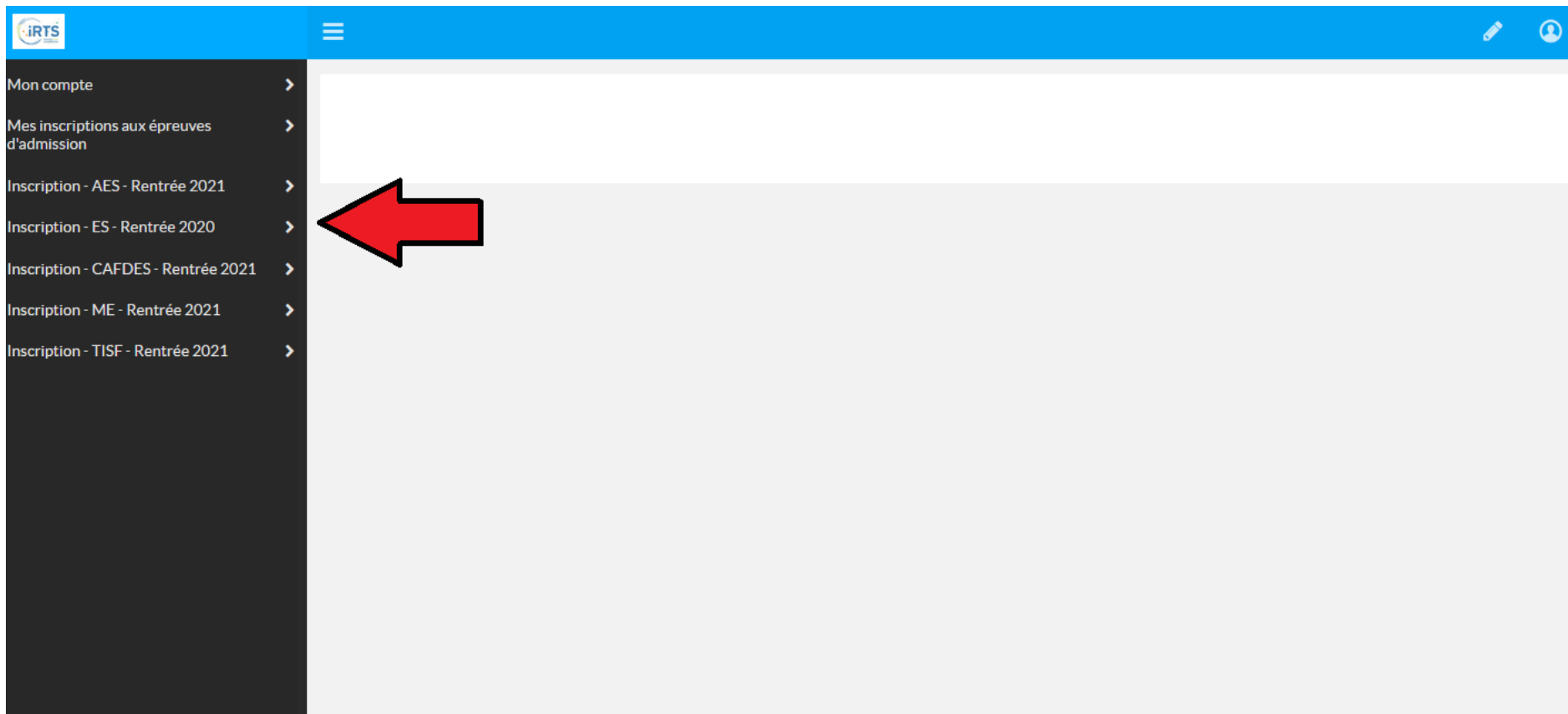


Accéder aux informations
sans se connecter



Créer mon espace
personnel

Cliquez sur « INSCRIPTION *filière souhaitée* – RENTRÉE 2021 ».



The image shows a screenshot of the iRTS website's navigation menu. The menu is displayed on a dark background on the left side of the page. The items in the menu are:

- Mon compte >
- Mes inscriptions aux épreuves d'admission >
- Inscription - AES - Rentrée 2021 >
- Inscription - ES - Rentrée 2020 >
- Inscription - CAFDES - Rentrée 2021 >
- Inscription - ME - Rentrée 2021 >
- Inscription - TISF - Rentrée 2021 >

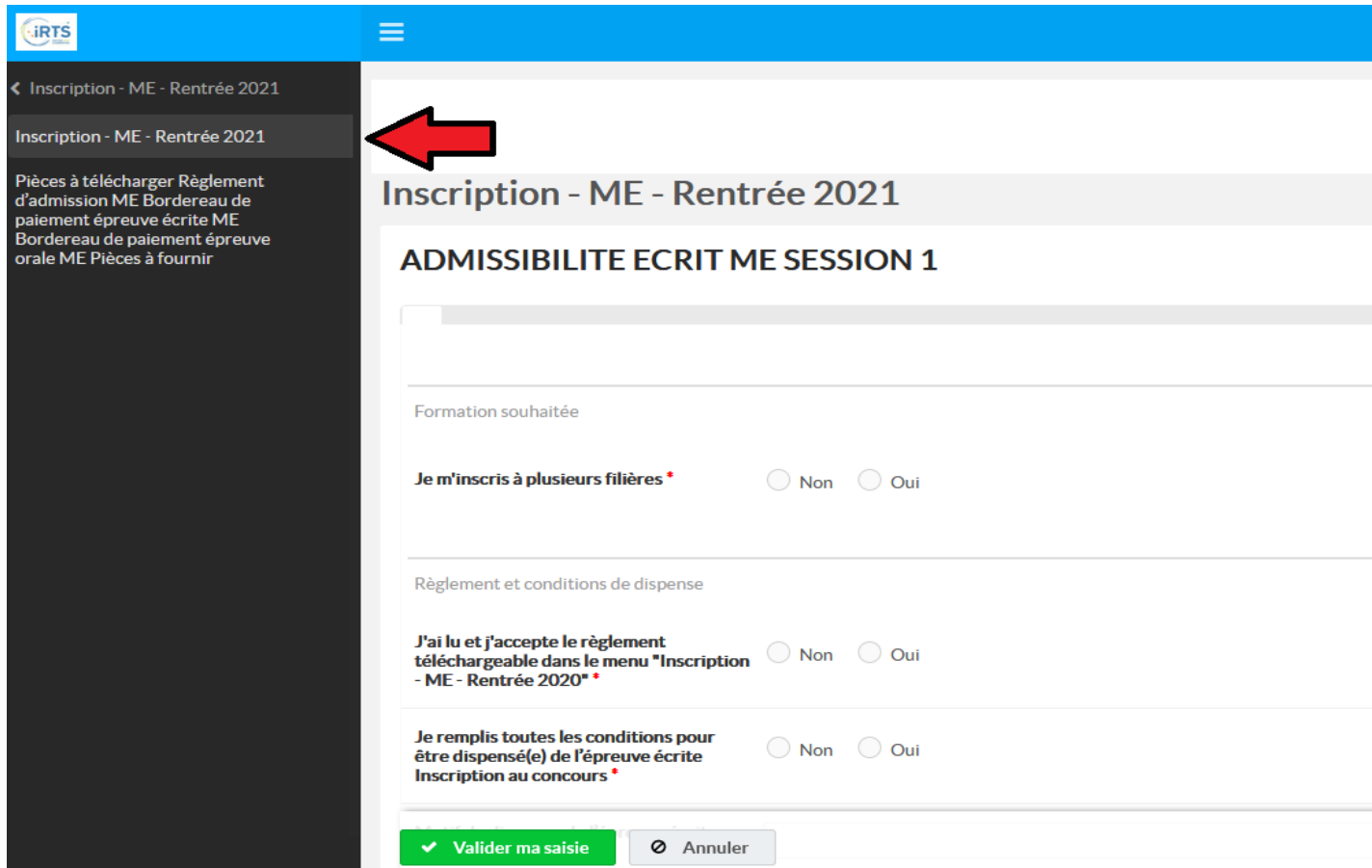
A large red arrow with a black outline points to the 'Inscription - AES - Rentrée 2021' option. The main content area of the website is currently blank.

Cliquez sur « INSCRIPTION *filière souhaitée* ».

Exemple : INSCRIPTION AES – RENTREE 2021

Remplissez le formulaire d'inscription et « VALIDER ».

Vous recevrez un mail de confirmation d'inscription indiquant les documents et le paiement à nous retourner afin de valider votre inscription aux épreuves d'admissions.



The screenshot shows the iRTS website interface. At the top left is the iRTS logo. A blue navigation bar contains a hamburger menu icon. Below it, a dark sidebar lists navigation options: 'Inscription - ME - Rentrée 2021' (highlighted with a red arrow), 'Pièces à télécharger', 'Règlement d'admission ME', 'Bordereau de paiement épreuve écrite ME', 'Bordereau de paiement épreuve orale ME', and 'Pièces à fournir'. The main content area is titled 'Inscription - ME - Rentrée 2021' and 'ADMISSIBILITE ECRIT ME SESSION 1'. It contains three sections with radio button options: 'Formation souhaitée', 'Je m'inscris à plusieurs filières *' (with 'Non' and 'Oui' options), and 'Règlement et conditions de dispense' (with 'J'ai lu et j'accepte le règlement téléchargeable dans le menu "Inscription - ME - Rentrée 2020" *' and 'Non'/'Oui' options). At the bottom, there are two buttons: a green '✓ Valider ma saisie' button and a grey '⊘ Annuler' button.

EPREUVE ECRITE

Vous souhaitez entrer en formation **AES**, vous êtes dispensé de l'épreuve écrite si vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac ou DAEU...) ou d'un diplôme de niveau 3 (CAP/BEP...)

Vous trouverez la liste des diplômes vous dispensant de l'épreuve écrite sur le règlement d'organisation des épreuves d'admission sur le site de l'IRTS

L'épreuve écrite, durée 1h30, consiste en **un questionnaire d'actualité** : 10 questions ouvertes et/ou semi-ouvertes, fermées portant notamment sur des questions sociales, économiques, médico-sociales ou éducatives. Elle visera à apprécier les centres d'intérêt et le niveau d'information du candidat

EPREUVE ECRITE

Vous souhaitez entrer en formation **ME**, vous êtes dispensé de l'épreuve écrite si vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac ou DAEU...) ou d'un diplôme de niveau 3 du social (Diplôme d'Etat d'AVS, d'Assistant familial, d'AMP)

L'épreuve écrite **ME**, durée 2 heures, consiste en **un résumé et commentaire de texte** portant sur un sujet d'actualité.

L'épreuve écrite **TISF**, durée 2 heures, consiste en **un résumé et commentaire de texte** portant sur un sujet d'actualité et une question ouverte au choix parmi deux propositions.

Vous trouverez la liste des diplômes vous dispensant de l'épreuve écrite sur le règlement d'organisation des épreuves d'admission sur le site de l'IRTS

EPREUVE ORALE

- **Filière AES**

L'épreuve orale consiste à :

- ✓ 30 minutes de questionnaire ouvert sur le projet professionnel.
- ✓ 30 minutes d'entretien avec un professionnel de la filière concernée et un formateur permanent ou vacataire de l'IRTS, en référence :
 - au dossier d'inscription renseigné par le candidat présentant, outre son état civil, des éléments de son parcours personnel et professionnel,
 - à la lettre de motivation rédigée par le candidat,
 - au questionnaire ouvert préparé par le candidat avant l'entretien.

Elle visera :

- à apprécier que le projet de formation du candidat qui devra être en cohérence avec l'exercice de la profession vers laquelle il s'engage, ainsi que les aptitudes et l'appétence pour cette profession, compte-tenu du contexte de l'intervention et de la nécessité du contact avec les publics pris en charge,
- à repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle,
- à s'assurer que le candidat a pris connaissance des contenus et des modalités de la formation.

EPREUVE ORALE

- **Filières ME et TISF**

L'épreuve orale consiste en un entretien de 20 à 30 minutes avec un professionnel de la filière concernée et un formateur permanent ou vacataire de l'IRTS à partir :

- du dossier d'inscription renseigné par le candidat présentant, outre son état civil, des éléments de son parcours personnel et professionnel
- de la lettre de motivation (2 pages maximum) rédigée par le candidat.

Elle visera :

- à apprécier la capacité du candidat à argumenter le choix de la formation visée, ses motivations et son choix d'orientation vers un métier dans une démarche suffisamment constructive et ouverte, prenant appui sur une base d'information/documentation
- la capacité du candidat à se projeter dans une dynamique de travail d'équipe ou de partenariat
- la capacité du candidat à communiquer et son ouverture d'esprit.

COÛT DES EPREUVES

- **Filière AES**

Epreuve Ecrite : 50 €

Epreuve Orale : 100 €

- **Filières ME et TISF**

Epreuve Ecrite : 80 €

Epreuve Orale : 160 €

2. Inscriptions ASS – EJE – ES - ETS

Sur le site de **Parcoursup** www.parcoursup.fr , cliquez sur « s'inscrire ».


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Entrez dans l'enseignement supérieur

[C'est quoi ?](#) [Calendrier](#) [Rechercher une formation](#) [FAQ](#) [Parcours+](#) [Contact](#)

 [Se connecter](#)

21 DÉCEMBRE - 20 JANVIER
Découvrir
les formations

20 JANVIER - 11 MARS INCLUS
S'inscrire et
ajouter ses vœux

12 MARS - 8 AVRIL INCLUS
Compléter son dossier
et confirmer ses vœux

27 MAI - 16 JUILLET
Phase d'admission
principale




Je consolide mon projet
d'orientation en participant aux
**Journées Portes Ouvertes dans les
établissements**

Les dates sont indiquées sur chaque fiche
de présentation des formations




Je m'inscris sur Parcoursup


 [Comment s'inscrire ?](#)

 [S'inscrire](#)



Je consulte le moteur de recherche
des formations et j'ajoute mes vœux

 [Nos conseils pour formuler et
confirmer vos vœux](#)

 [Accéder à son dossier](#)

Cliquez sur « Je commence mon inscription ».

21 DÉCEMBRE - 20 JANVIER
Découverte
des formations

20 JANVIER - 11 MARS INCLUS
Inscription et
formulation des vœux

12 MARS - 8 AVRIL INCLUS
Confirmation
des vœux

27 MAI - 16 JUILLET
Phase
d'admission

Commencer la constitution de votre dossier

Pour vous inscrire vous devez disposer de :

- ✔ Votre INE (Identifiant National Elève), pour plus d'informations : 
- ✔ Une adresse électronique couramment consultée.

A noter : Si vous étiez inscrit sur Parcoursup en 2020, n'utilisez pas les identifiants fournis l'année dernière.

Créez un nouveau dossier en utilisant le même INE et si possible la même adresse mail que l'année dernière, vous pouvez ainsi récupérer les éléments de votre dossier.

[Je commence mon inscription](#)

[J'ai déjà un dossier Parcoursup](#)



Après avoir pris connaissance de la charte, cliquez sur signer « je signe la charte ».

21 DÉCEMBRE - 20 JANVIER
Découverte
des formations

20 JANVIER - 11 MARS INCLUS
Inscription et
formulation des vœux

12 MARS - 8 AVRIL INCLUS
Confirmation
des vœux

27 MAI - 16 JUILLET
Phase
d'admission

LA CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DE L'USAGER DE PARCOURSUP

Madame, Monsieur,

Vous devez prendre connaissance des règles de la procédure nationale de préinscription Parcoursup et vous engager à les respecter.

En début d'inscription, vous devez indiquer que vous avez lu chaque information en cochant les cases à la fin et en signant électroniquement la charte de l'utilisateur de Parcoursup suivante :

Je m'engage à :

- Lire l'ensemble des informations concernant la procédure nationale de préinscription Parcoursup disponibles sur le site www.parcoursup.fr.
- Renseigner avec exactitude les rubriques de mon dossier : mes informations administratives, en particulier mes coordonnées d'adresse, de mël, de téléphone portable et tenir à jour mes coordonnées jusqu'à la fin de la procédure.
- Prendre en considération que, si je fais état dans mon dossier de diplômes ou attestations dont la justification n'est pas exigée au stade de la finalisation de ce dossier, je suis susceptible, à la demande des formations concernées, de devoir les présenter, pour vérification, lors de la phase d'inscription administrative dans l'établissement de formation choisi.

Je reconnais :

Avoir pris connaissance [des mentions légales](#) du site et plus particulièrement des informations prévues aux articles 12 à 14 du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et à l'article 48 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Avoir pris connaissance que **toute fraude ou tentative de fraude** dans les renseignements saisis ou documents fournis et plus généralement dans le cadre de la procédure Parcoursup pourra entraîner des **sanctions pouvant aller jusqu'à l'annulation de tout ou partie des vœux et, le cas échéant, au retrait des propositions d'admission faites par les établissements et au refus d'inscription par et dans l'établissement ayant fait la proposition d'admission acceptée**, sans préjuger des poursuites qui pourraient, par ailleurs, être engagées à mon encontre.

En particulier, il est rappelé que toute personne procédant à une **fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du Code pénal, prévues les peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.**

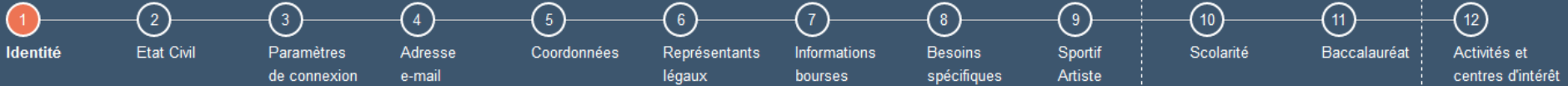


Remplissez tous les champs demandés et cliquez sur « J'enregistre ».

🕒 MON PROFIL - COMPLÉTÉ À 0%

📁 MA SCOLARITE

📌 MES ACTIVITÉS



Identité

Les champs marqués d'un astérisque* sont obligatoires.

Date de naissance * (au format JJ/MM/AAAA) :

 / /

Mon numéro INE : ?

Cochez cette case si vous n'avez pas d'INE



Activer Windows

EPREUVE ORALE

L'épreuve orale d'admission se déroule en 2 étapes :

- une préparation d'une durée de 30 minutes : production sur une question d'actualité
- un entretien avec un professionnel de la filière concernée et un formateur permanent ou vacataire de l'IRTS, d'une durée de 20 à 30 minutes.

Elle vise à apprécier les connaissances et compétences attendues pour la réussite dans la formation conduisant au diplôme d'Etat :

- La connaissance de la formation visée, l'intérêt pour les formations pluridisciplinaires, les modalités pédagogiques mises en œuvre, la capacité à argumenter le choix de la formation visée dans une démarche ouverte et constructive
- La connaissance du métier caractérisé par l'accompagnement socio-éducatif et psychologique de personnes en situation de fragilité et la manière d'analyser et comprendre les situations humaines
- Les capacités d'autonomie, d'organisation et de travail dans un collectif (équipe, partenaires...)
- L'ouverture sur les réalités humaines, sociales et culturelles qui caractérisent notre société. La capacité à prendre part à une réflexion
- La qualité d'expression orale et écrite, l'aptitude à structurer sa pensée et à prendre en compte la parole de l'autre
- Les aptitudes humaines et relationnelles.

COÛT DES EPREUVES

Le coût de l'épreuve orale :

- **ASS – EJE – ES ou ETS**

est de 160 € pour chacune des filières

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Lieu : Bureau 007 – Bât.A – RDC

Horaires d'ouverture :

- du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h15
et de 14h00 à 17h00

Téléphone : 05.49.37.60.02 ou 05.49.37.77.18

Adresse mail : admissions@irts-pc.eu



Institut Régional du Travail Social

1 rue Guynemer - BP 215

86005 Poitiers Cedex

05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

  www.irts-nouvelle-aquitaine.org

